

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le Règlement numéro 388-2023 *modifiant le règlement numéro 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 16 février 2023, est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 22 février 2023.



Isabelle Daoust
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière adjointe et directrice des finances de la MRC des Laurentides, certifie avoir publié l'avis public relativement au règlement 388-2023 *modifiant le règlement numéro 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, soit en publiant cet avis dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC des Laurentides et en affichant une copie au siège social de la MRC et en transmettant une copie à chacune des villes et municipalités locales concernées, pour fins de publication, le 22 février 2023 entre 8 h et 18 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 février 2023.



Isabelle Daoust,
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances